

impulsion

NUMÉRO #02

AVRIL 2026



DANS CE NUMÉRO

DOSSIER

7 ans, pour agir localement et réussir à décarboner les territoires

PAGE 4

Entretien. Esther Logette, économiste de flux à la communauté de communes Auray Quiberon Terre Atlantique (56).

PAGE 5



AJ Dielo

Éditorial

par **Dominique Néel**,
Vice-Président du SERCE

Les maires nouvellement (ré)élus disposent d'une ressource rare : la stabilité. Avec une vision à 7 ans, ils bénéficient d'un cadre propice pour investir et déployer les équipements et infrastructures essentiels à la transition écologique et à l'électrification des territoires. Les municipalités peuvent ainsi élaborer dès à présent des projets pour réduire l'empreinte carbone de leur commune et renforcer leur résilience face aux impacts du changement climatique.

Les collectivités locales ont entre leurs mains des leviers concrets : ressources pour la production d'électricité, compétences sur les infrastructures pour la mobilité électrique, rénovation de l'éclairage public, mise en place de dispositifs de vidéoprotection, pilotage et optimisation énergétique des bâtiments publics... Pour les actionner, elles peuvent s'appuyer sur trois piliers : les opportunités offertes par le cadre réglementaire, des solutions technologiques matures mises en œuvre avec l'expertise d'entreprises déjà engagées à leurs côtés sur le terrain, et des modèles contractuels et financiers éprouvés. Ces initiatives ne se limitent pas à réduire les coûts : elles permettent aux maires de reprendre

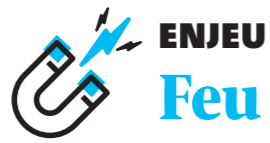
SUITE PAGE 2

la main sur leur patrimoine, d'améliorer le cadre de vie et de répondre aux attentes de protection des citoyens vis-à-vis des contrecoups liés aux crises énergétiques et aux aléas climatiques.

Dans ce deuxième numéro d'Impulsion, vous trouverez un dossier consacré aux réussites qui irriguent déjà les territoires. Ces initiatives sont nées de la collaboration des entreprises adhérentes du SERCE avec les acteurs locaux (collectivités territoriales, syndicats d'énergie...). Présentes sur l'ensemble du territoire, elles jouent un rôle clé dans l'accompagnement des collectivités afin d'accélérer l'électrification de leurs usages, concrétiser leurs projets et préparer l'avenir.

80 % des usages thermiques industriels sont électrifiables d'ici 2035

source : étude EDF x EY-Parthénon



ENJEU Feu vert à l'électrification de l'industrie

Les procédés industriels représentent 38% du potentiel d'électrification à aller chercher d'ici 2035 pour atteindre les objectifs d'électrification / décarbonation du pays. Or, la part de l'électricité dans le mix énergétique de l'industrie n'a pas évolué depuis plus d'une décennie, alors qu'elle doit passer de 37 % en 2023 à 48 % en 2030.

Aujourd'hui, des solutions performantes et matures existent et permettent d'électrifier une large partie des besoins de chaleur industrielle. Le SERCE et d'autres partenaires identifient quatre technologies clés pour accélérer l'électrification : les fours électriques, les pompes à chaleur industrielles, la compression mécanique de vapeur et les chaudières électriques. À elles seules, elles concernent près de 60 % des procédés industriels en France, notamment dans les PME et ETI. L'enjeu : faire émerger rapidement les fiches CEE correspondantes pour accompagner les Capex¹ et soutenir le passage aux décisions d'investissement.

Enfin, rappelons que les bienfaits de l'électrification de l'industrie ne concernent pas que le climat. En effet, en électrifiant leurs procédés, les industriels enclenchent souvent une dynamique positive qui les conduit à repenser leur process et leur organisation pour, *in fine* gagner en compétitivité. L'un des double dividendes de l'électrification.

Le SERCE, acteur du Plan national d'électrification

En février 2026, la PPE3² a été publiée. La nouvelle feuille de route énergétique de la France fixe des objectifs ambitieux en termes d'électrification : porter la part de l'électricité dans la consommation finale à **34% en 2030, contre 27% aujourd'hui**. Parallèlement, depuis le mois de mars, le gouvernement a lancé l'élaboration d'un Plan National d'Électrification des

1. Dépenses d'investissement
2. programmation pluriannuelle de l'énergie

« Pour accélérer l'électrification de l'industrie il faut d'abord clarifier le débat. L'objectif n'est pas d'électrifier toute l'industrie, mais d'électrifier ce qui est techniquement et économiquement pertinent. Ensuite, il faut changer d'échelle et dépasser le seul cadre des 50 plus grands sites industriels, pour s'intéresser aussi au vaste tissu de PME et d'ETI industrielles qui doivent elles aussi être accompagnées dans leur électrification et leur décarbonation. Enfin, les entreprises du SERCE pensent qu'il faut élargir les démarches de raccordement fast track aujourd'hui concentrées sur quelques grands projets ou grandes zones. Il existe dans les territoires des projets plus modestes qui, agrégés, représentent un potentiel important. »

Michel Gioria,
directeur général du SERCE.

usages. Il s'appuie sur les travaux de quatre groupes de travail (Industrie et Artisanat, Bâtiment, Mobilité et Numérique) auxquels participe le SERCE, réunissant l'État, des entreprises, des parlementaires, des collectivités, des experts et des think tanks. Après l'annonce de premières mesures début avril, le Gouvernement dévoilera l'intégralité du plan en mai prochain.

Pour le SERCE, trois mesures doivent être encouragées pour accélérer l'électrification dans l'industrie :

- **Adopter quatre fiches CEE soutenant les investissements** nécessaires au déploiement des quatre technologies clés et matures pour l'électrification dans l'industrie : les fours électriques, les pompes à chaleur industrielles, la compression mécanique de vapeur et les chaudières électriques.
- **Identifier des zones géographiques de grappes de projets**, pour lesquels

les décisions d'investissement sont prêtes et dont le raccordement est le dernier jalon manquant pour valider la décision finale d'investissement. Objectif : appliquer une procédure de raccordement *fast track* sur le réseau Enedis à ces grappes de projets.

• **Mettre en place des contrats de fourniture d'électricité à prix fixe** pour les PME / PMI, sur des durées correspondantes à la durée d'amortissement des investissements nécessaires à l'électrification des procédés.

L'INDUSTRIE FACE À TROIS DÉFIS MAJEURS

- 1 **Respecter les objectifs climatiques fixés par la SNBC 3** : d'ici 2030, l'industrie doit réduire ses émissions de gaz à effet de serre de **35 %**, et de **81 % d'ici 2050** (par rapport à 2015).
- 2 **Se libérer des énergies fossiles** : l'enjeu est de substituer aux combustibles fossiles des alternatives décarbonées telles que l'efficacité énergétique, la chaleur fatale, la biomasse, l'hydrogène et, surtout, **l'électrification des procédés** (avec un taux d'électrification devant passer de 36% en 2021 à 48% en 2030).
- 3 **Accélérer la cadence** : le rythme actuel est insuffisant pour atteindre les objectifs de 2030. Pour généraliser les solutions de décarbonation, il est impératif de lever les obstacles (techniques, économiques, manque de compétences).



LANCEMENT

L'électrifab, le centre d'expertise d'électrification de l'industrie

Comment participer concrètement à accélérer l'électrification des industries françaises ? En créant l'électrifab, un centre d'expertises et de ressources techniques pour mieux accompagner les industriels français vers l'électrification. L'électrifab, porté par l'ATEE avec le soutien de partenaires industriels, énergétiques, institutionnels et financiers fédère l'offre française (équipementiers, installateurs, mainteneurs, énergéticiens). Son rôle est de faciliter le passage à l'acte des industriels en identifiant les solutions techniques déjà matures et adaptées aux procédés, en publiant des guides de référence, en proposant des simulateurs de décision et en créant une dynamique de filière pour rendre l'électrification accessible et compréhensible. Le SERCE est partenaire de l'électrifab.



Lancement d'électrifab à l'occasion du salon Global Industrie le 31 mars dernier

IMPULSION

Impulsion est une publication du SERCE
SERCE, 9 rue de Berri, 75008 Paris
Tél. 01 47 20 42 30
www.serce.fr
ISSN : 3129-4731
SERCE

Directeur de la publication : Jean de Vauxclairs
Directeur de la rédaction : Michel Gioria
Rédactrice en chef : Marielle Mourgues
Contributeurs : Nicolas Cahenzli, Marine Gilson, Julien Guillon, Philippe Hunault, Magali Le Coze, Paul Moinereau, Marielle Mourgues, François Perotin
Conception-Réalisation : Agence Cito
Illustrations : Al Dino, Sébastien Jenger



7 ans, pour agir localement et réussir à décarboner les territoires

Rénovation de l'éclairage public, optimisation énergétique des bâtiments publics, production d'électricité, incitation à la mobilité électrique... À l'échelle des communes, les solutions pour mettre en œuvre concrètement la transition énergétique sont nombreuses.

citoyens et des entreprises locales. En se lançant dans le photovoltaïque en autoconsommation, en rénovant leur éclairage public tout en augmentant le sentiment de sécurité, en faisant évoluer les systèmes de chauffage des bâtiments, les collectivités rendent leur territoire plus attractif. La qualité de l'air, mais aussi la

La qualité de l'air, mais aussi la biodiversité, pourront aussi en sortir gagnantes.

biodiversité, pourront aussi en sortir gagnantes. Et le territoire sera plus résilient et plus accueillant. Et au vu du contexte géopolitique, cela paraît plus que pertinent !

Pour réussir leur transition, les municipalités peuvent saisir les opportunités réglementaires, s'appuyer sur l'expertise d'entreprises agissant déjà dans les territoires, et mettre en œuvre le tout grâce à des modèles contractuels éprouvés et des dispositifs financiers incitatifs.

Les bonnes pratiques et facteurs clés de réussite

1. Connaître le patrimoine du territoire (Bâtiminaire + réseaux et infrastructures)
2. Savoir s'entourer et se faire accompagner
3. Élaborer une stratégie par étapes dans une vision globale
4. Mutualiser des ressources et/ou des actions
5. Privilégier la transversalité des démarches
6. Choisir le bon vecteur contractuel
7. Informer et sensibiliser

Pour aller plus loin

Pour accompagner les collectivités dans la décarbonation de leurs territoires, le SERCE prépare un guide pratique à destination des nouveaux élus.

À retrouver prochainement sur www.serce.fr

ESTHER LOGETTE économiste de flux à la communauté de communes Auray Quiberon Terre Atlantique (56).

Quel est le rôle de l'économiste de flux ?

Notre rôle est de faire réaliser des économies d'énergie aux communes, en travaillant sur des actions de sobriété, la rénovation énergétique et la production locale d'électricité à partir d'énergies renouvelables. Nos accompagnements sont neutres et gratuits pour les communes (pris en charge par la communauté de communes dans notre cas). Notre rôle est important notamment pour les plus petites d'entre elles qui manquent d'ingénierie, ne savent pas forcément par où commencer, comment s'y prendre... Nous essayons de leur faire faire un pas de côté, pour qu'elles se mettent dans une logique de planification, ce qui n'est pas simple, puisqu'elles doivent gérer beaucoup d'urgences au quotidien. Les conditions de la réussite d'un accompagnement ? Le portage politique. Il faut que les communes soient partantes !

Comment travaillez-vous concrètement ?

Ma façon de fonctionner a évolué. Au départ, je travaillais beaucoup avec les communes sur des bilans de consommation énergétique.

J'analysais les bâtiments qui consommaient le plus / le moins et proposais un plan d'actions. Aujourd'hui, je m'adapte davantage à la typologie des communes. L'idée est de les accompagner sur les projets de construction / rénovation le plus en amont possible, et sur le développement du photovoltaïque, via l'autoconsommation collective. En ce qui concerne la rénovation,

je me positionne comme une consultante : quelles sont les consommations du bâtiment ? Peut-on profiter des travaux pour être plus ambitieux (ne pas changer uniquement le chauffage, mais penser bien sûr à l'isolation...) ? Comment respecter les enjeux du décret tertiaire et des réglementations en général... ? On les aide aussi à faire le tri dans les aides mobilisables.

Notre rôle est de faire réaliser des économies d'énergie aux communes

Sur le photovoltaïque, que proposez-vous ?

Pour l'autoconsommation collective, notre communauté de communes peut se positionner comme PMO (personne morale organisatrice), pour le compte des communes, puisqu'il y a beaucoup d'aspects juridiques à traiter. Nous récupérons les courbes de pas de temps, et réfléchissons à des dimensionnements de centrales solaires qui puissent le plus possible correspondre à la consommation.

Quelles obligations réglementaires ?

- Le décret tertiaire impose aux bâtiments à usage tertiaire de plus de 1 000 m² de réduire progressivement leur consommation d'énergie : de 40 % d'ici 2030, 50 % d'ici 2040 et 60 % d'ici 2050.
- La Loi d'Accélération de la production d'énergies renouvelables (APER) fixe des obligations de solarisation des bâtiments.
- La Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) impose aux mairies de renouveler progressivement leur flotte de véhicules thermiques par des véhicules électriques, avec des quotas annuels à respecter.

LIVRE BLANC

Le SERCE a publié fin mars un livre blanc, intitulé « L'action publique locale face au défi de la démocratisation de la recharge » destiné aux collectivités locales et territoriales. Réalisé en collaboration avec l'Avere-France et la FNCCR, il a pour objectif de les accompagner dans la définition et la mise en œuvre de leur stratégie de déploiement des infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE), en présentant des outils méthodologiques, techniques, juridiques et financiers, à la disposition des collectivités qui vont devoir moderniser et développer leurs réseaux de recharge, en cohérence avec les besoins des territoires et les attentes des administrés.



Des retours d'expérience inspirants

D'après des réalisations d'entreprises adhérentes du SERCE

CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE (51), vers une ville plus intelligente

Comment faire travailler en transversalité différents métiers de la ville de Châlons-en-Champagne (45 000 habitants), parmi lesquels ceux de la voirie, de l'éclairage public, des mobilités ou encore du patrimoine ? « Notre souhait était de sortir de la logique de silo, qu'il y ait un meilleur partage d'informations pour gérer l'espace public. En résumé, mettre en marche une smart city (ville intelligente), des équipements publics modernes connectés et gérés à distance, le tout permettant aussi de faire des économies d'énergie », explique Émilie Mothé, élue de 2020 à 2026 chargée de la modernisation administrative, la smart city, la voirie, l'éclairage public et le stationnement.

La ville opte alors pour un Marché public global de performance (MPGP). Ce contrat fait appel à un délégataire pour la conception, la réalisation, l'exploitation et la maintenance, tout en fixant des objectifs chiffrés mesurables à atteindre. Trois autres collectivités (Châlons Agglo, Saint-Martin-sur-le-Pré et Fagnières) embarquent dans l'aventure et le MPPG est signé en juin 2023. « Je pense qu'aujourd'hui davantage de collectivités voisines seraient partantes, mais il y a quelques années, ces sujets paraissaient moins évidents », poursuit l'élue. Le MPPG du projet, nommé Connecte Châlons, intègre plusieurs « métiers » ou « périmètres » : l'éclairage public, le SIG (système d'information géographique), le cadre de vie, la mobilité, la signalisation des feux tricolores, le patrimoine, la vidéoprotection.

« Les métiers sont ainsi en train de changer. Par exemple, en 2022, avec la crise énergétique, nous avons choisi d'éteindre les luminaires sur une partie du territoire de 23h à 5h pour faire des économies. Cela a pris plusieurs

mois, puisque les agents ont dû intervenir dans chaque armoire électrique pour reprogrammer les horloges qui pilotent l'allumage de l'éclairage public. Désormais, avec la télégestion, tout est plus simple. Pour cela, les agents bénéficient de formations d'accompagnement au changement, car leurs compétences sont amenées à évoluer, et des superviseurs métiers sont mis en place », détaille Émilie Mothé. L'installation de la télégestion a permis aussi un rallumage (à 50 % d'intensité) sur la période de la nuit. Car c'est bien l'amélioration du cadre de vie des citoyens et des services aux usagers qui est visée par Connecte Châlons.

Côté bâtiments publics (écoles et complexes sportifs en particulier), l'ambition est de réduire les factures et de proposer un meilleur confort en améliorant les systèmes de régulation du chauffage et la mesure de la qualité de l'air, suivis en temps réel. « Le tout en travaillant conjointement avec le service patrimoine, qui s'occupe de la rénovation thermique pour être le plus logique possible, en n'allant pas installer des capteurs sur un bâtiment qui aurait vocation à ne plus être occupé dans les années à venir, par exemple. »

EN CHIFFRES

- 76 % d'économies d'énergie sur l'éclairage public et 33 % dans les bâtiments (sans compter les travaux faits en sus côté patrimoine), soit plus de 17 millions d'euros économisés sur la facture énergétique durant la période (2023-2035), tels sont les objectifs du MPPG.
- 7 290 points lumineux rénovés en 100 % led, dont 2 170 pilotés à distance.
- Investissement : 35 millions d'euros, financés par les économies réalisées au fur et à mesure.
- 180 agents formés.

BOISMORAND (45), le petit village qui puise son énergie, sans emprunter un euro !

Contrairement à certains de leurs camarades d'autres communes en France, les écoliers de Boismorand, petite commune de 800 habitants du Loiret, ne voient pas leur école

fermer pour canicule au mois de juin... Et pour cause, leur établissement, qui accueille les maternelles et les CP (une soixantaine d'élèves en tout) a été rénové en 2022. « En sus de l'isolation complète (sols,

murs, plafonds), nous avons installé un système géothermique pour remplacer le chauffage électrique au sol datant d'il y a 40 ans. Pour cela, la commune a été accompagnée par BSE, un bureau d'études qui s'est chargé de la maîtrise d'ouvrage. Nous nous sommes orientés vers un système sur sondes, même si cela était peu courant à l'époque », raconte Philippe Tagot, le maire sortant, qui a ensuite mobilisé toutes

les aides financières possibles pour diminuer l'investissement de la commune. Résultat : un confort nettement amélioré pour les élèves au quotidien. « En juin dernier, quand les températures dans les écoles sont montées à plus de 30°C, la nôtre affichait plutôt 24°C ! »

Se basant sur le diagnostic global thermique réalisé à l'échelle de la commune en 2021, le maire ne s'est pas arrêté là. La salle polyvalente était, à l'heure où nous écrivons, en train de finir sa mue. Elle a fait l'objet de travaux d'agrandissement, d'isolation, et un système de géothermie a été mis en place, chauffant (et rafraîchissant) aussi le bâtiment voisin de la mairie et des annexes. « Nous avons aussi rénové une maison d'habitation que nous louons, ainsi qu'un restaurant/gîte, pour lesquels nous avons installé des pompes à chaleur aérothermiques cette fois-ci. En résumé, tous nos bâtiments ont été décarbonés, le tout sans emprunt, mais en y passant du temps et en étant bien accompagnés. »

EN CHIFFRES

- Avant la rénovation, consommation électrique annuelle de 6500 MWh. À fin 2025 : 3500 MWh, sachant qu'il reste un tiers des points lumineux (sur 11 000) à changer.
- La facture annuelle de l'éclairage public est passée de 800 000 à 400 000 €.
- Investissement : 16 millions d'€ TTC, dont la moitié de subventions (CRTE, DSIL, Fédération départementale de l'énergie, CEE). Les travaux génèrent des économies permettant de payer les tranches suivantes, au travers d'un dispositif d'intracring de la Banque des Territoires. Une boucle vertueuse !

DANS LE GARD (30), les bornes de recharge publiques se déploient

Une borne de recharge pour véhicule électrique à moins de 20 kilomètres, où que l'on se trouve dans le département du Gard. Telle est l'ambition du réseau reGARD. « Depuis 2016, 402 points de charge ont déjà été

CALAIS (62), redonne du lustre à son éclairage et réduit ses factures

C'était une promesse de la maire Natacha Bouchart lors de sa campagne en 2020. Rénover totalement l'éclairage public de Calais (67 000 habitants). « Le constat était partagé par tous – les élus, les habitants, les services techniques : le parc était abîmé et vieillissant, demandant beaucoup de maintenance », résume Jérôme Levis, directeur du département des espaces publics de la ville. Cette dernière conclut en 2022 pour huit ans un Marché global de performance avec le groupement Bouygues Energies & Services - Satelec, visant un objectif de -83 % d'économies d'énergies sur son éclairage public. « Bien plus que ce sur quoi nous étions partis en consultation, à savoir -66 % ! Les premiers travaux ont permis de rallumer certains points qui avaient été éteints en 2022 avec la crise énergétique, au cours de laquelle il avait fallu agir vite pour ne pas voir nos factures s'envoler. Tout un travail a été mené pour varier les intensités des candélabres (30 % en cœur de nuit, 50 % sur les grands axes) pour à la fois garantir un sentiment de sécurité, mais aussi limiter les impacts sur la biodiversité », poursuit Jérôme Levis. Le MGP prévoit aussi tout un volet sensibilisation des habitants. Un showroom est ainsi ouvert deux fois par semaine pour présenter les avancées, et un projet a été mené entre des artistes et des lycéens. Ils ont travaillé sur une forme de candélabre. À partir de leurs dessins et en respectant les contraintes, les points lumineux ont été imprimés en 3D et installés pour l'un quartier Fort Nieulay, pour l'autre bientôt quartier Beau-Marais.

EN CHIFFRES

Pour l'école :

- 6 sondes de 125 mètres. Deux pompes à chaleur de 28 kW.
- 507 000 € HT en tout (forage, pompes à chaleur, plomberie, isolation, électricité).
- 75 % de subventions (Fonds vert, ADEME, Feder, DETR, Département, CRST)
- Baisse de 40 % de la facture d'électricité.

Pour la salle polyvalente/mairie/annexes :

- 5 sondes de 150 mètres.
- 1 million d'€ en tout, dont 55 % de subventions.

que la mobilité électrique attire de plus en plus, donc il faut passer à la vitesse supérieure. Le territoire a donc réfléchi et les élus du comité syndical ont opté pour la délégation de service public sur quinze ans, en l'occurrence remportée et mise en œuvre depuis octobre 2025. »

D'ici fin 2027, 778 points de charge (des ultras rapides et des plus lentes)

vont être déployés. Pour cela, il a fallu réfléchir à un maillage cohérent, en se basant sur le Schéma directeur des infrastructures de recharge pour véhicules électriques (SDIRVE) et en travaillant avec les communes pour saisir quels emplacements paraissent appropriés. « Nous sommes sur un territoire avec des villes très touristiques. Le Grau du Roi, par exemple, voit sa population se multiplier par dix l'été, donc il faut prendre cela en compte, tout en n'oubliant pas non plus les plus petites, les routes avec des flux importants... » En quoi est-ce important qu'une collectivité propose des IRVE, alors que le secteur privé en met aussi en place ? « Cela fait partie des politiques publiques de transition énergétique, la collectivité doit montrer l'exemple. Les tarifs sont aussi régulés, alors que ceux des bornes privées peuvent augmenter quand les entreprises le souhaitent », poursuit Jean-Pierre Illy.

EN CHIFFRES

- 778 points de recharge à la fin 2027, parmi lesquels 376 nouveaux (dont 100 ultrarapides). Le programme prévoit en effet la reprise des 400 points de charge du réseau actuel.
- Investissement et fonctionnement : 75 millions d'euros sur quinze ans, pris en charge par la DSP.

À SAINT-DIDIER-EN-VELAY (43), la piscine rénovée divise la facture énergétique par deux

EN CHIFFRES

- Réduction de 52 % de la consommation moyenne énergétique, soit une économie moyenne de la facture énergétique de 34 k€.
- ROI de 2 ans, pour un coût d'investissement de 70 k€.

Sur les plateaux du Velay, la commune de 3 500 habitants permet aux estivants de profiter de la piscine de plein air,

totallement métamorphosée depuis 5 ans. Grâce à un investissement de 70 000 €, la collectivité a pu réhabiliter entièrement ses bassins, tout en les rendant plus économes en énergie. Un projet mené en collaboration avec le Groupe Hervé, qui a dimensionné et installé une pompe à chaleur pour chauffer les deux bassins : celui dédié à la natation et celui réservé aux jeux.

Résultat ? Une réduction de plus

de 50 % de la consommation énergétique, soit une économie moyenne de 34 000 € par an sur la facture. Avec un retour sur investissement estimé à seulement deux ans, cette rénovation s'avère financièrement judicieuse, tout en permettant aux habitants et aux vacanciers de profiter d'une piscine toute neuve !

Une initiative qui prouve qu'investir dans la transition énergétique peut être rapidement rentable, même pour les petites communes.

À VITROLLES (13), le photovoltaïque pour tous

Dans cette ville de 36 000 habitants, tous ceux qui le souhaitent vont pouvoir bientôt bénéficier d'électrons locaux. Vitrolles est en train de mettre en œuvre une communauté d'énergie locale. Pour ce faire, elle a signé un contrat de concession sur trente ans avec SerenySun/Watteos. Elle met à disposition du groupement une multitude de sites (écoles, centre technique...), en toitures, mais aussi ombrières de parking et bassins, pour que celui-ci les solarise. « Après des études de faisabilité très poussées, les élus ont fait le choix du contrat de concession, puisque notre ville ne pouvait pas porter en propre de tels investissements et assumer les risques de commercialisation », explique Juan Arias, responsable

du pôle Transition énergétique de Vitrolles. Notre Énergie Vitrolles, société de projet créée pour la concession, s'occupera donc aussi de mettre en place des boucles d'autoconsommation photovoltaïque pour vendre l'électricité en local aux particuliers, aux entreprises et aux commerces. L'idée étant que ce projet de territoire bénéficie à un maximum d'habitants, avec un prix de l'électricité affiché à 5 % de moins que le tarif réglementé.

La ville est entrée au capital de la société Notre Énergie Vitrolles à hauteur de 16 %, lui permettant ainsi de participer à la gouvernance. « L'une des clés de la réussite a été la participation des élus et des agents de la ville en mode projet dans des groupes de travail dédiés. Nous sommes montés en compétence ensemble sur les

sujets, ce qui a été très bénéfique et a permis de prendre des décisions sur un sujet nouveau et complexe », conclut Juan Arias.

EN CHIFFRES

- Capacité photovoltaïque de 6 MW permettant de produire près de 8 GWh d'électricité par an.
- 400 000 € investis par la commune pour entrer au capital Notre Énergie Vitrolles.

GUIDE DES AIDES

Le site [Aides-territoires.beta.gouv.fr](https://aides-territoires.beta.gouv.fr) regroupe toutes les aides mobilisables par les communes. Précieux !

